



Ceci certifie que MAAC a réautorisé **CLUB AVION MODELE GRANBY INC [Club 108, Zone I]**

a opérer les modèles des catégories suivantes: **SATP**

à ou à partir de l'emplacement suivant: **BRIGHAM** – à moins de 0.5 mn de **45° 16' 37.40" N, 72° 50' 25.60" W**

**Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :**

Ce site exige que tous les projets pilotes du SATP répondent aux exigences de base du SATP.

La conformité au RAC demeure la responsabilité d'une personne.

Toute modification des règles ou procédures du club sur laquelle cette autorisation a été délivrée doit être envoyée au MAAC

**Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que CLUB AVION MODELE GRANBY INC [Club 108, Zone I] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.**

Président, MAAC

Date